

**Compte rendu n° 09/2020**  
**séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2020**

Le 07 octobre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 02 octobre 2020 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

**ABSENT(ES) ESCUSE(ES)** : Laurence LEUILLIER.

**DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2018 et 2019 pour un montant de 2.13 euros

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

⇒ **Budget 2020 - Décision modificative<sup>01</sup> Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation Des Charges Transférées (CLECT)**

Vu la délibération 2020-90 du 15 septembre 2020 concernant la création et la composition de la CLECT,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fixé la répartition des 16 membres.

La commune du Sappey doit désigner un membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne Monsieur Pierre GAL représentant de la commune auprès de la CLECT.

⇒ **Don pour la commune**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association de la commune souhaite faire un don non affecté d'un montant de 682€40.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le don non affecté de 682€40

⇒ **Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2018 et 2019 pour un montant de 2.13 euros**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 28 septembre 2020, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

-n°112 de l'exercice 2018 pour un montant de 0.13 cts d'euros

-n°183 de l'exercice 2019, pour un montant de 2 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°112 de l'exercice 2018 pour un montant de 0.13 cts d'euros

- n°183 de l'exercice 2019, pour un montant de 2 euros

- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 euros 13.

**DIVERS**

★ **Réaménagement de la mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Déclaration Préalable pour la modification de façade de la mairie a été déposée et validée. Le marché public va être lancé dans la semaine

★ **Repas du 11 novembre**

Au vu de la crise sanitaire actuelle, du covid-19 que traverse le pays, le traditionnel repas des aînés, prévu tous les ans le 11 novembre, est repoussé. Il sera organisé lorsque le contexte sanitaire nous le permettra.

★ **Corridor écologique**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu sur la réunion avec l'agence des territoires et agrestis

★ **Conseil Municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 09 novembre 2020

Fin à 21h00

Le Maire

Pierre GAL

